

COMMUNIQUÉ DE GRÈVE

Collège Henri Barbusse (Saint-Denis - 93)

jeudi 5 novembre 2020

Réuni.e.s en assemblée générale lundi 2 novembre, nous, personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse (Saint-Denis), avons exercé notre droit de grève dans le but d'obtenir un temps banalisé incluant l'ensemble des personnels mardi 3 novembre au matin, avec une reprise des cours à 14h. Devant la fin de non-recevoir opposée par le chef d'établissement et les autorités académiques, une majorité des personnels étaient à nouveau en grève mardi 3 novembre, pour faire valoir cette simple revendication.

Lors du conseil d'administration d'installation des instances qui s'est tenu en visioconférence mardi 3 novembre au soir, nous avons de nouveau sollicité l'organisation de ce même temps banalisé mercredi matin, de 8h30 à 12h30. Le chef d'établissement nous a affirmé ne pas avoir reçu de réponse de la part des autorités académiques alors même que la DSDEN 93, refusant la banalisation de la demi-journée, avait tout de même consenti à ce que tou.te.s les personnels du collège se réunissent lors d'un temps de concertation de 2 heures, temps de concertation dont l'agenda et les modalités étaient laissées à la discrétion du chef d'établissement. Ce dernier ne nous a jamais fait part de cette information.

Mercredi 4 novembre, les personnels réuni.e.s en assemblée générale ont décidé majoritairement d'exercer leur droit de grève. Nous avons constaté qu'aucun élève n'était présent dans l'enceinte du collège hier matin. Lors d'un temps de rencontre entre les personnels et la direction, le chef d'établissement a opposé de manière brusque une fin de non recevoir à la tenue d'un temps banalisé. Loin de fournir la moindre explication, le chef d'établissement se permet de remettre en cause le droit de grève en tentant de faire culpabiliser les collègues grévistes. Les personnels du collège lui ont donc adressé un courrier demandant la tenue d'un temps de concertation, jeudi 5 novembre de 8h30 à 12h30. Une réponse négative, lapidaire et non argumentée nous a été envoyée hier après-midi.

Par conséquent, les personnels d'enseignement et d'éducation ont dû de nouveau se réunir en assemblée générale ce matin à 8h. **Face au mépris affiché par notre hiérarchie et à l'incompréhension due à l'absence totale de dialogue avec le chef d'établissement, une écrasante majorité des personnels d'enseignement et d'éducation ont décidé de reconduire la grève : aucun.e élève n'a à nouveau été accueilli.e.**

Que devons-nous faire pour être entendu.e.s ? Force est de constater que, de manière incompréhensible, l'institution choisit l'épreuve de force. Nous souhaitons que le chef d'établissement instaure dans l'intérêt de tou.te.s, élèves et personnels, une ambiance propice au dialogue.

Le Président de la République a annoncé mercredi 28 octobre un deuxième confinement pour quatre semaines au moins, compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire. Les écoles et établissements scolaires restent ouverts. Nous avons pris connaissance du nouveau protocole sanitaire « renforcé » vendredi 30 octobre pour une rentrée lundi 2 novembre (les écoles et les établissements scolaires ayant jusqu'au lundi 9 novembre pour s'organiser). Protocole qui n'a rien de « renforcé », en réalité : aucune mesure de renforcement n'a été édictée dans les établissements scolaires.

Le Ministre de l'Éducation nationale est en contradiction avec les outils et hypothèses présentés en juillet dernier pour « *assurer la continuité des enseignements dans les écoles, collèges et lycées* »¹. Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire, nous pensons que l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique serait mise en place dans le cadre d'un protocole renforcé, à savoir l'accueil des élèves en demi-groupes² : il n'en a rien été. Le Ministre de l'Éducation nationale est aussi en contradiction avec les préconisations du *Conseil scientifique*, dans son avis rendu le 26 octobre³, qui recommande, parmi les « *mesures complémentaires à discuter en lien avec la communauté éducative* », le renforcement des mesures décrites dans le protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires, en particulier la diminution des effectifs.

Les décisions du Ministre sont à l'image de la gestion calamiteuse de la crise sanitaire et de l'incurie gouvernementale : elles mettent en danger les élèves, leur famille et tou.te.s les personnels qui contribuent au service public d'éducation. Les éléments de langage du Ministre relèvent de la pensée magique et sont absolument déconnectés de notre quotidien et des réalités du terrain.

Le Ministère de l'Éducation nationale nous demande d'assurer nos cours sans présentation de la déclinaison locale du protocole sanitaire national ni temps de concertation consacré à des échanges avec l'ensemble des personnels. C'est inenvisageable et irresponsable, d'autant plus que celui-ci doit entrer en vigueur dès lundi 9 novembre. C'est un fait irréfutable : on nous oblige à user du droit de grève pour obtenir un simple temps de parole et d'échanges. Nous espérons reprendre les cours dans des conditions qui assurent la sécurité des élèves, leurs familles et les personnels.

*Les personnels d'enseignement et d'éducation grévistes
du collège Henri Barbusse (Saint-Denis - 93)*

1 <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html#hypothese1>

2 https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/22/0/Fiche-1.3-orga-pedagogique_1309220.pdf

3 https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_conseil_scientifique_26_octobre_2020.pdf (p. 26 et sq.)